

pour eux des sorties. Dans les hôpitaux également, des cantines sont gérées par des volontaires de la Croix-Rouge à l'intention des malades ambulatoires qui peuvent ainsi, gratuitement ou à peu de frais, recevoir une légère collation. Les enfants malades sont, eux aussi, l'objet de l'attention de la Croix-Rouge; ses membres s'ingénient à les distraire notamment en leur faisant la lecture. Les services des bibliothèques mobiles de la thérapie par le travail sont également du ressort de la Croix-Rouge dont la section de la Jeunesse est très active dans divers domaines.

En ce qui concerne la Défense civile, évoquée par le président de cette Société dans son message, le rapporteur remarque que le développement lent mais continu de cette organisation en Nouvelle-Zélande apparaît comme un stimulant pour beaucoup de centres de la Croix-Rouge. Un nombre toujours croissant d'autorités locales élaborent des plans, en vue d'un éventuel état d'urgence et c'est aux diverses sections de la Société qu'il serait fait appel pour remplir diverses tâches de premiers secours.

Nous aimerions terminer cet article sur une note quelque peu originale, mais qui exprime avec éloquence les soucis financiers d'une Croix-Rouge et l'ingéniosité qu'il faut déployer pour y remédier. Ayant à fournir un effort considérable et devant trouver par conséquent des sommes importantes, une section a composé un livre de cuisine réunissant d'excellentes recettes fournies par les membres et les amis de la Croix-Rouge. Deux mille exemplaires furent imprimés et toutes les sections ont été priées d'en assurer la vente. C'est sur cet exemple d'ingéniosité et de solidarité que nous terminons ces quelques notes qui, bien que trop succinctes, donneront aux lecteurs une idée de l'activité de pionnier qui se poursuit, en Nouvelle-Zélande, sous l'emblème de la Croix-Rouge.

---

## NORVÈGE

Dans son numéro de juillet 1960, la *Revue internationale* publiait un court article sur les résultats de la collaboration, en Norvège, entre le gouvernement et la Croix-Rouge, en vue de faire connaître

largement les Conventions de Genève. Cette collaboration avait permis de distribuer aux autorités civiles et militaires une édition complète du texte des quatre Conventions, édition imprimée par les soins de la Société nationale et des services médicaux de l'armée. Une autre édition — avec commentaires — fut également publiée par un magistrat, tandis que la Croix-Rouge elle-même répandait un résumé des quatre Conventions dans les écoles militaires, les centres de formation de la Défense civile, etc. ; de plus, en septembre 1959, elle distribuait aux équipages de tous les bateaux norvégiens, une brochure sur la deuxième Convention qui a trait au sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer.

Désirant atteindre, dans ce domaine, un cercle toujours plus large de la population, elle a placé, en 1961, sa « Semaine de la Croix-Rouge » sous le signe de la diffusion des Conventions de Genève chez les adultes, mais aussi et particulièrement parmi la jeunesse. Dans ce dessein, elle fit distribuer, d'une part, un journal de Croix-Rouge édité pendant ladite « Semaine » et destiné à la jeunesse et, d'autre part, une brochure réservée aux enfants. Le tout représentait un tirage total de 800.000 exemplaires, ce qui démontre l'importance de cette action.

Pour présenter à ses lecteurs les Conventions de Genève, le journal de Croix-Rouge sus-mentionné rédigea un long article ayant pour titre : « La loi de la charité pendant la guerre » et, pour sous-titre : « L'idée de la Croix-Rouge ». Une introduction rappelait que l'aide aux blessés et aux malades victimes de la guerre, remonte à des temps anciens, mais que l'événement qui donna naissance à la Croix-Rouge fut l'expérience personnelle d'Henry Dunant sur le champ de bataille. Un court historique expose ensuite l'évolution des circonstances qui, de la première Convention de 1864, ont mené aux quatre Conventions de 1949 ; ce sont ces dernières qui font l'objet du long article cité plus haut, et qui représente un effort de vulgarisation au meilleur sens du terme.

La presse, de son côté, a joué un rôle important en faveur de la diffusion des Conventions de Genève, notamment en favorisant leur pénétration au sein de la jeunesse et parmi les enfants. Le journal « Gjengangeren » d'Horten, remarqua, à ce propos, que la « Semaine de la Croix-Rouge », grâce à une étroite collaboration avec les organisations de l'Eglise et de l'Etat, put atteindre cette

année toutes les écoles du pays et toutes les organisations de la jeunesse. Et, grâce à l'appui de certaines institutions, telles que la poste, la Caisse d'épargne, certains services publicitaires de la presse, etc., l'organisation de la « Semaine » n'a entraîné, pour le mouvement, que des dépenses peu considérables.

On ne peut que se réjouir de cette collaboration avec les institutions officielles citées ci-dessus car, de par leur nature, elles peuvent contribuer à faciliter l'action de la Croix-Rouge et à vaincre l'indifférence. Disons aussi que le journal de la « Semaine » a été tiré à 250.000 exemplaires et distribué dans les lycées, les instituts professionnels, les séminaires, les écoles et les organisations de la jeunesse.

Un autre organe de la presse, le « Akershus Amtstidende », donne à cet événement toute sa signification : « C'est tout d'abord la jeunesse qui est touchée cette année. Or, ce n'est pas une chose facile de faire comprendre à la jeunesse l'importance pour nous tous des Conventions de Genève. La Croix-Rouge norvégienne a traité ce thème d'une façon brève et facilement compréhensible, adaptée à tous les âges et à tous les niveaux d'intelligence. »

La Croix-Rouge de Norvège a remis au CICR la brochure qu'elle a éditée à cette occasion, et qui est destinée à faire comprendre à la jeunesse ce que sont les Conventions de 1949. Cette publication est touchante par tout ce qu'elle révèle de compréhension à l'égard de l'enfant : peu de texte, beaucoup de dessins, très expressifs dans leur simplicité, et soulignés d'une courte légende.

Disons encore que la Croix-Rouge de Norvège a l'intention de continuer son effort pour la connaissance des Conventions parmi le personnel militaire et que, par la suite, elle envisage de distribuer au public une brochure sur la IV<sup>e</sup> Convention.